

Prêt secteur public non bonifié (PSP)

Le financement à long terme des investissements dans les Outre-mer

Prêt



L'Agence française de développement accompagne les acteurs publics dans le financement de leurs projets d'investissements de long terme en Outre-mer.

Ce type de prêt permet de financer le développement des infrastructures, qu'elles bénéficient aux problématiques écologiques ou climatiques du pays ou non (dans ce cas voir aussi fiche PSP-T).



Objectif

Répondre aux besoins de financements pour les opérations d'investissement du secteur public local, sous forme de projets, programmes ou financements budgétaires dans tous les secteurs d'intervention des bénéficiaires : aménagement, énergie, déchets, équipements, transports, eau et assainissement, agriculture, santé...



Bénéficiaires

- Les collectivités et leurs groupements (EPCI)
- Les entreprises publiques locales
- Les chambres consulaires
- Les sociétés à capitaux publics majoritaires
- Les acteurs du logement social et intermédiaire
- Les établissements publics locaux, nationaux et établissements de santé
- Les acteurs de la société civile reconnus d'utilité publique et/ou exerçant une mission d'intérêt général à but non lucratif
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), sous conditions
- Les acteurs du secteur médico-social



© Frédéric Leble / AFD



Caractéristiques

Type : prêt

Montant : pas de montant maximal de prêt

Quotité de financement : jusqu'à 100% de l'opération

Devise : EUR

Durée : de 3 à 25 ans, à titre dérogatoire possibilité d'aller jusqu'à 30 ans

Différé : de 0 à 3 ans, à titre dérogatoire possibilité d'aller jusqu'à 7 ans

Taux : taux fixe (par défaut) ou taux variable (par dérogation), possibilité de convertir sans frais pendant toute la durée du crédit les tranches à taux variable en tranches à taux fixe, à la demande de l'emprunteur

Amortissement : constant ou progressif

Échéances : trimestrielles, semestrielles ou annuelles

Mobilisation des fonds : possible dès la signature du contrat

Instruction : unique ou via une Facilité multi-tranches (FMT) pour un financement pluriannuel sur trois années maximum



Illustrations

- **Polynésie française** (5 M€) : développement d'énergies renouvelables sur la commune de Mo'ore'a-Mai'ao et électrification de l'île de Maïao



- **La Réunion** (10 M€) : financement partiel de l'extension du Centre hospitalier Ouest Réunion



- **Guadeloupe** (5,5 M€) : financement de la première année du plan de mise en conformité du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)



© Didier Gentilhomme